



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 19 novembre 2018 – n°147/H030

Réunion du 15 octobre 2018

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS

« LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DE SUIVI
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Centre de conférences Pierre Mendès-France
Bercy - Paris

COMpte RENDU DE LA RÉUNION
PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS
« LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DE SUIVI
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »
- 15 octobre 2018 -

Table des matières

<u>INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</u>	<u>3</u>
<u>PRÉSENTATION DU RAPPORT ET DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL</u>	<u>5</u>
<u>ÉCHANGES AVEC LA SALLE.....</u>	<u>9</u>
<u>INTER-RELATIONS ENTRE ODD ET ILLUSTRATION AVEC L'ODD 15 – VIE TERRESTRE.....</u>	<u>12</u>
<u>ILLUSTRATION DE L'ÉLABORATION DU TABLEAU DE BORD POUR L'ODD 1 – ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ – Table ronde.....</u>	<u>17</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>23</u>

INTRODUCTION

Patrice DURAN, président du Cnis

Je suis heureux de vous accueillir afin de revenir sur ce rapport réalisé par le Cnis en partenariat avec le Commissariat général au développement durable, validé par le bureau du Cnis du 27 juin dernier. Sans plus tarder, je laisse la parole à Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable.

INTERVENTION DE LA COMMISSAIRE GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organisation de cette réunion, qui vise à partager avec vous tous les résultats des travaux conduits durant toute une année par le groupe de travail du Cnis afin de sélectionner cette batterie d'indicateurs de suivi des objectifs du développement durable pour la France.

Ces travaux constituent un accomplissement très attendu. Pour avoir participé au forum politique de haut niveau qui se tient chaque année au mois de juillet à New York, je puis vous assurer que le travail de la France, en matière de sélection des indicateurs, a été particulièrement bien reçu. La France fait d'ailleurs partie des États qui ont le plus adopté une démarche de co-construction. De surcroît, ces indicateurs ont été sélectionnés dans un délai raisonnable, alors que, ne faisant pas partie des pays devant mettre en place une déclinaison nationale des objectifs du millénaire pour le développement, nous avons un travail considérable à réaliser. Bravo à tous pour le travail accompli et merci au Conseil national de l'information statistique pour cet accomplissement. Je remercie bien sûr tous les participants au groupe de travail, multi-partenarial. Je sais que vous avez tous joué un rôle important afin que ces indicateurs soient révélateurs de l'engagement de notre pays en vue de l'Agenda 2030 : associations (ATD Quart Monde, Secours Catholique, etc.), entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, institutions (par exemple l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale), les instituts de recherche ainsi que les ministères et les services statistiques ministériels.

Je remercie particulièrement Jean-René Brunetière, qui a présidé ce groupe de travail, ainsi que les vice-présidents (Bérengère Mesqui, Delphine Moreau, Valéry Morard), qui se sont beaucoup investis durant toute une année. Ces travaux ont été conduits dans un délai contraint (moins d'un an en réalité), alors que l'exercice était complexe du fait de l'importance et de la multiplicité des indicateurs et des secteurs concernés. Près d'une centaine de représentants des acteurs de la société civile étaient présents en formation plénière et je suis très attachée à ce fonctionnement multi-partenarial, qui marque l'engagement de la France dans l'ODD 17.

Le rapport que vous avez produit est très riche d'enseignements. Vous nous avez fourni une liste de 98 indicateurs très concrets, adaptés au contexte spécifique de la France, avec des préconisations d'usage qui nous sont très utiles. Nous allons examiner ensemble quelles suites nous pouvons donner à ces recommandations, notamment dans l'évolution des indicateurs. Les discussions de ce jour contribueront à alimenter cette réflexion et préciseront ce qui a déjà été fait depuis la publication du rapport au cours de l'été.

Rappelons qu'en adoptant l'Agenda 2030 et l'accord de Paris de 2015 sur le climat, les 193 chefs d'État et de gouvernement ont dessiné une feuille de route particulièrement ambitieuse afin de transformer notre modèle de consommation et de développement. Cet agenda nous engage collectivement, à travers une vision, une sorte de contrat social, un modèle de société qui se veut plus durable, plus solidaire et plus résilient. Pour la première fois, il s'agit d'un modèle universel : il s'applique à l'ensemble des pays, ce qui constitue une différence majeure avec les objectifs du millénaire pour le développement.

Ce nouveau modèle sera adossé à notre capacité à résoudre simultanément les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Une telle évolution ne constitue plus, à nos yeux, une option.

La dynamique autour de l'Agenda 2030 se renforce, en France comme au plan international. Pour suivre l'ensemble des projets réalisés à l'échelle mondiale, un ensemble de 232 indicateurs avait été adopté par la commission statistique de l'ONU. Ces 232 indicateurs n'étaient pas applicables en tant que tels à l'ensemble des situations nationales. C'est la raison pour laquelle l'ONU avait invité les différents États à définir un jeu d'indicateurs plus adaptés à leur contexte propre.

La France s'est engagée, à travers le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement, à adopter une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 afin de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable, en associant l'ensemble des acteurs de la société civile. Le Premier ministre m'a chargée, lors de ce comité interministériel, de piloter l'élaboration de cette feuille de route, qui va devenir notre stratégie nationale pour un développement durable. Elle prendra la suite de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, qui avait été définie pour la période 2015-2020.

Cette feuille de route sera présentée par le Président de la République en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) qui aura lieu en 2019. L'Agenda 2030 fait en effet l'objet d'une revue spécifique tous les quatre ans, pour partie lors du forum politique de haut niveau, pour un certain nombre d'ODD, et de façon plus globale avec l'ensemble des chefs d'État, en marge de l'AGNU. La prochaine rencontre, à ce titre, aura lieu en septembre 2019.

Ce travail d'élaboration de la feuille de route a débuté. Nous étions réunis ce matin en comité interministériel afin de commencer à bâtir, de façon coopérative, les briques constituées par les 17 ODD. La feuille de route mobilise, comme toujours, l'ensemble des acteurs de la société, à l'image de ce qui a été fait au sein du Cnis pour les indicateurs ODD. Notre comité de pilotage, qui réunit l'ensemble des ministères et de la société civile, portera cette première version, qui sera ensuite soumise à discussion avec l'ensemble des acteurs de la société civile.

Ce comité de pilotage est chapeauté par un comité de pilotage de haut niveau, coprésidé par les deux Secrétaires d'État, Brune Poirson auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Lemoine auprès du ministère des Affaires étrangères. Nous avons commencé à travailler cet été et devrions aboutir à un texte stabilisé avant l'été prochain.

Cette feuille de route prendra appui sur les travaux du Cnis, afin d'identifier les enjeux majeurs, les mesurer, rendre compte des progrès accomplis et de ce qu'il reste à accomplir pour chacun des 17 ODD. Les travaux que vous avez menés sont donc essentiels à la démarche de progrès que constitue l'Agenda 2030. La quatrième partie de la feuille de route sera consacrée à l'évaluation des progrès réalisés. Ceux-ci n'ont de sens que grâce à votre travail.

J'insiste sur le fait que les ODD doivent être mis en œuvre partout, dans les pays du sud comme dans ceux de l'OCDE, dont la France. Ce n'est donc pas seulement un programme pour l'action internationale de la France : c'est aussi un programme à réaliser sur notre territoire national, en métropole et en outre-mer. Les 98 indicateurs que vous avez identifiés vont nous y aider.

Les acteurs peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit de traiter des interactions entre différents objectifs du développement durable. L'une des ambitions de l'Agenda 2030 vise en effet la connaissance des liens – positifs ou négatifs – entre les différentes dimensions du développement. Ces interrelations entre les ODD posent, à l'évidence, des questions de méthode et d'analyse, mais créent aussi le besoin d'outils de vulgarisation et d'appropriation de ces interactions, afin que nous les intégrions mieux dans nos schémas de pensée. Lutter contre le changement climatique peut par exemple se traduire par un certain nombre d'inégalités, si l'on ne tient pas compte de la vulnérabilité spécifique de certaines populations. Le suivi par ODD et les travaux sur les indicateurs ne doivent pas occulter ce caractère systémique et intégré de l'Agenda 2030, qui constitue à la fois une difficulté et un atout : ce dispositif nous permet de penser un monde complexe.

Les indicateurs constitueront aussi le support d'un débat : c'est par une capacité à les suivre que tous les acteurs de la société civile pourront avoir une prise sur l'action que nous menons collectivement. Ils doivent permettre de nous mettre d'accord sur les enjeux prioritaires des ODD pour la France, de vérifier les trajectoires et éventuellement nous alerter, si une dérive se fait jour. Ce fut le cas lors du forum politique de haut niveau, en juillet dernier : les trajectoires observées ne sont pas satisfaisantes, au plan international et le Secrétaire général des Nations Unies a beaucoup insisté, dans son discours inaugural, en ouverture du forum politique de haut niveau, sur la dérive que l'on peut déjà constater dans les trajectoires de suivi de certains indicateurs. Il est donc important que les parties prenantes avec lesquelles nous travaillons soient en mesure de nous alerter, par exemple, en cas d'incohérences dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces indicateurs donnent la capacité à la société civile de suivre le travail réalisé par les gouvernements.

Ce rapport constitue donc une première étape : il faut aussi que ces indicateurs servent au débat public, soient traduits dans un langage approprié et valorisés. Le rapport du Cnis identifie clairement cet enjeu. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous travaillons notamment à des dispositifs de *data visualisation* afin d'éclairer les acteurs sur l'écart existant entre la situation à un moment donné et la cible. Nous serons en mesure de rechercher avec toutes les parties prenantes la meilleure manière de communiquer vers le grand public afin de se représenter le chemin à parcourir et mieux visualiser l'écart qui nous sépare de l'objectif. La désagrégation des données constitue aussi un enjeu pour affiner l'analyse. Je sais qu'un certain nombre de démarches sont engagées. Cette désagrégation est difficile à mettre en œuvre, lorsqu'on souhaite par exemple mettre en évidence des disparités territoriales ou mettre en évidence des inégalités en matière de genres. Il sera important que nous progressions en ce sens afin de suivre plus finement la progression vers l'atteinte des ODD et peut-être prendre conscience de formes de vulnérabilité à prendre en compte.

Les résultats qui vous seront présentés me semblent plutôt encourageants. J'espère qu'ils susciteront parmi vous une indispensable mobilisation pour l'atteinte de ces objectifs de développement durable. Soyez assurés de l'engagement de l'administration et du gouvernement pour que les objectifs de cette feuille de route fassent l'objet d'un travail collectif. Ils seront portés au plus haut niveau lors des échéances internationales qui nous attendent en 2019.

Je vous souhaite de très bons travaux et vous remercie beaucoup pour votre contribution à l'élaboration de cette feuille de route.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ET DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

Jean-René BRUNETIÈRE, président du groupe de travail

Je suis ravi d'être parmi vous et reconnais dans l'assistance de nombreuses personnes ayant largement contribué aux travaux dont je vais tenter de présenter les principaux résultats.

En mars 2017, 244 indicateurs (232 en excluant les doublons) ont été retenus par la commission statistique de l'ONU afin d'essayer de décrire les avancées en matière de développement durable à l'échelle de la planète. Ces indicateurs sont calculés à partir de données fournies par les États et la France continuera de fournir aux agences de l'ONU les données permettant de les calculer.

Un autre exercice était demandé : chaque pays devait adapter à sa situation ces tableaux de bord, tant il est vrai que les situations varient d'un pays à l'autre. Assez naturellement, certains indicateurs « onusiens » se sont avérés valables pour décrire des situations dans tous les pays, tandis que d'autres ont dû être adaptés aux situations locales. Une limite arbitraire de 100 indicateurs nous a été imposée, étant entendu qu'une telle contrainte est nécessaire afin de se consacrer à l'essentiel, alors que des milliards de chiffres sont disponibles sur un sujet aussi englobant.

Nous devons ainsi fournir une liste d'indicateurs, la documenter, expliquer leur mode de calcul et fournir des valeurs. Nous avons également le droit d'énoncer des recommandations, ce que nous n'avons pas manqué de faire.

Nous avons beaucoup travaillé, en groupe restreint, sur la méthode avant de nous atteler au contenu. Je crois que cette étape fut très utile. Nous devons définir les indicateurs permettant de suivre les stratégies françaises concourant aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Nous avons privilégié les indicateurs onusiens chaque fois que nous le pouvions. Seul un tiers d'entre eux sont cependant en « Tier 1 », ce qui veut dire que ces indicateurs existent et ne posent pas de difficulté particulière de méthode. D'autres, dits en « Tier 2 », sont assortis d'une méthodologie connue, mais sont difficiles à calculer en raison de nombreuses données manquantes. Le « Tier 3 » regroupe les indicateurs dont la définition a été arrêtée, mais que nous ne savons pas mesurer. Un nombre de 244 indicateurs constitue, à cet égard, une illusion. Le nombre de ceux qui sont utilisables est en réalité beaucoup moins élevé.

Plusieurs critères de sélection ont guidé notre travail, à commencer par la pertinence et le rapport avec l'objectif : l'indicateur décrit-il correctement le phénomène visé ?

La disponibilité de l'indicateur nous a également paru une condition essentielle : nous n'avons retenu que des indicateurs déjà calculés en routine. C'est dans nos recommandations que nous avons proposé, dans certains cas, que d'autres indicateurs soient mis en chantier, étant entendu qu'une telle mise en chantier représente une dépense et un délai importants.

Nous avons examiné la qualité de la méthodologie de cet indicateur et, *in fine*, la fréquence de sa production, en exigeant qu'il y ait au moins trois points d'observation entre aujourd'hui et 2030 (échéance de la période d'observation pour notre exercice).

Une première liste a été établie, mais nous sommes loin de penser qu'elle est gravée dans le marbre pour l'éternité : elle doit être révisée régulièrement, peut-être chaque année, en fonction des difficultés rencontrées pour tel ou tel indicateur ou de la disponibilité nouvelle de tel autre indicateur. Nous avons ainsi mentionné des indicateurs dont on nous a indiqué qu'ils seraient prochainement disponibles.

Le groupe s'est efforcé de réunir toutes les « parties prenantes » ayant quelque chose à voir avec notre sujet. Au total, 126 personnes ont participé à ce travail au sein du groupe ou à sa périphérie. Le groupe a été divisé en trois sections :

- économie, finances, travail (sous-groupe présidé par Delphine Moreau) ;
- environnement, infrastructures (sous-groupe présidé par Valéry Morard) ;
- questions sociales, santé, emploi et conditions de vie (sous-groupe présidé par Bérengère Mesqui).

Ces sous-groupes ont sorti les indicateurs de leur gangue et une synthèse en a été faite en commission plénière.

À l'étonnement de quelques-uns d'entre nous, le consensus fut assez facile à obtenir en réunion plénière, d'abord grâce à une compréhension mutuelle des impératifs de chacun, de même que grâce au travail méthodologique réalisé en amont, mais aussi, sans doute, parce que le système statistique français présente une cohérence interne, préalable, qui a facilité cette convergence.

Je tiens à remercier tous les participants à ces travaux, en commençant par les deux rapporteurs, Sylvie Eghbal-Téhérani et Frédéric Vey, les présidents des sous-groupes de travail que j'ai cités, le secrétariat

général du Cnis (en particulier Madame Beller) et tous les participants, dont certains ont consacré un nombre d'heures de travail très important à cette démarche.

Les indicateurs retenus sont le plus souvent des indicateurs d'impact, c'est-à-dire d'état final. 66 indicateurs (soit deux tiers du total) sont des indicateurs onusiens, parfois légèrement modifiés, lorsqu'ils n'étaient pas calculés exactement de la même manière en France.

Nous avons proposé 60 mesures, comprenant une dizaine de mesures générales, en vue notamment d'une coordination avec la feuille de route (point sur lequel je reviendrai) et d'une actualisation régulière des indicateurs.

Le cas des départements d'outre-mer a été évoqué. Réaliser des enquêtes dans ces territoires est très coûteux, en conséquence de quoi les chiffres ne sont souvent disponibles que pour la métropole, alors même que certains phénomènes sont plus aigus en outre-mer. C'est la raison pour laquelle nous avons recommandé que le périmètre concerné soit systématiquement précisé (France entière ou métropole) et proposé la mise à l'agenda d'une réflexion en vue de déterminer la façon dont nous pourrions, à coût acceptable, disposer de données pour les DOM. Le groupe a aussi plaidé pour une large diffusion des indicateurs et pour un effort important de pédagogie autour de cette diffusion, ce à quoi nous nous employons notamment aujourd'hui.

Des manques ont été identifiés. La très grande pauvreté, par exemple, n'est pas bien mise en lumière par les indicateurs actuellement disponibles. Les personnes vivant dans de telles situations échappent, bien souvent, à nos radars. Il existe d'autres lacunes dans notre système statistique, chaque fois justifiées par des difficultés légitimes.

Des recommandations portent sur l'homogénéisation des concepts. Ainsi varie, suivant les périmètres pris en compte, la définition de l'agriculture durable ou celle du tourisme durable.

Des indicateurs sont parfois tout près d'être disponibles, auquel cas nous l'avons signalé. C'est le cas par exemple des données relatives à la maîtrise de la procréation ou à la corruption.

Vous connaissez la typologie habituelle des indicateurs :

- indicateurs de contexte ;
- indicateurs de moyens ;
- indicateurs d'activité ;
- indicateurs de résultat ;
- indicateurs d'impact.

Nous avons privilégié les indicateurs d'impact, c'est-à-dire ceux décrivant le résultat final d'actions mises en œuvre dans un but déterminé. En réalité, le terme d'impact n'est pas tout à fait exact : il s'agit plutôt d'indicateurs de l'état du monde, pour plusieurs raisons. En premier lieu, nous n'avons pas de situation « contrefactuelle » : l'Histoire ne se joue qu'une fois. En deuxième lieu, tout ceci résulte d'une multitude d'actions mises en œuvre par une multitude d'acteurs. Se pose, en outre, la question du temps : de nombreux résultats ne se font jour que longtemps après l'action.

Il résulte de ces limites une sorte de « mode d'emploi » des indicateurs. Idéalement, celui-ci serait significatif du phénomène observé, lequel serait illustratif de l'objectif poursuivi. En matière d'égalité hommes/femmes, par exemple, nous allons observer l'écart de salaire entre les hommes et les femmes. Cet indicateur est significatif, sans être exhaustif, au regard du phénomène à observer. Il doit être réactif aux variations du phénomène, dans la limite de la précision des mesures. Un indicateur n'évoluant que d'un dixième de point tous les cinquante ans sera donc peu intéressant pour notre travail. Il doit permettre les comparaisons dans le temps et dans l'espace, ne pas être falsifiable, avoir une fréquence suffisante, être compréhensible d'emblée sans faux sens et présenter un coût de production raisonnable. C'est donc souvent le mouton à cinq pattes qu'il s'agit de rechercher, ce qui explique le risque d'une frustration récurrente : les indicateurs retenus paraîtront insatisfaisants à maints égards. Pour autant, ce n'est pas parce qu'un indicateur n'est pas parfait qu'il ne sert à rien.

Il faut avoir à l'esprit leurs précautions d'emploi, mentionnées dans le rapport et détaillées dans des fiches de métadonnées en cours d'élaboration par les services producteurs. Elles paraîtront avant la fin de l'année. Les indicateurs retenus ne constituent pas des indicateurs de pilotage. Ils ne sont donc pas imputables, contrairement à un objectif poursuivi dans le cadre de la Lolf (loi organique relative aux lois de finances), c'est-à-dire qu'on ne peut imputer à un acteur identifié la responsabilité du résultat mesuré par l'indicateur. Le changement climatique est le résultat de notre action à tous.

Ils fonctionnent souvent sur des pas de temps assez longs, ce qui pourra conduire à une faible variation d'une année à l'autre. Les observations doivent être faites à moyen et long terme.

Ces indicateurs sont aussi en interaction systémique, imposant fréquemment des arbitrages entre des exigences contraires.

En fait, ce tableau de bord décrit notre situation au regard de la société de paix, de justice et de prospérité à laquelle nous aspirons. Les ODD constituent, à cet égard, un grand pas dans l'objectivation de ce à quoi

l'humanité aspire et permettent de mesurer l'écart entre le souhaitable et le réel. Ils n'ont de sens qu'au regard d'un problème déterminé.

Utiliser des indicateurs pour juger des stratégies mises en œuvre impliquerait de s'inscrire dans une logique d'évaluation des politiques publiques. Ce travail est nécessaire, mais sort du cadre de la statistique : il s'agit d'un travail d'analyse et de débat.

Ayons également conscience du fait que, dans nombre de domaines, la valeur des indicateurs est bien plus déterminée par des facteurs exogènes à la qualité de la stratégie que par des facteurs endogènes à celle-ci. Le taux de chômage, par exemple, est largement déterminé par la conjoncture internationale et divers paramètres sur lesquels les stratégies nationales ont une influence limitée – souvent plus limitée que ce que l'on pense.

L'indicateur constitue donc en quelque sorte la partie émergée de l'iceberg. À un niveau inférieur se trouve la masse des indicateurs pouvant contribuer à l'explication du phénomène, parmi lesquels les autres indicateurs, qui n'ont pas été retenus. N'oublions pas, autour, la mer des données et des analyses qui forment l'environnement des indicateurs.

Nous nous sommes efforcés de fournir au lecteur tous les éléments nécessaires à sa compréhension de notre démarche. Le succès des indicateurs suppose néanmoins, par essence, qu'ils soient malmenés : au café, à l'université, en famille de même qu'au Parlement, les citoyens doivent discuter de nos indicateurs, avec le lot de mauvaises interprétations inévitables dans ce type d'exercice. La vocation de ces indicateurs est de permettre de passer du monde souhaitable au monde souhaité. Nous allons pouvoir meubler l'imaginaire collectif d'éléments susceptibles de créer un désir d'agir.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Jérôme VIGNON, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Pour populariser des indicateurs, comme le président Brunetière nous y invitait, il est souhaitable qu'une cible soit définie, c'est-à-dire qu'ils soient assortis d'un objectif à atteindre en 2030. Ce n'était pas le travail du groupe, mais ce peut être celui du commissariat général au développement durable. Dans certaines politiques couvertes par les 98 indicateurs, la France a pris des engagements. Ceci va-t-il se traduire par des cibles, lorsque ces engagements correspondent à des indicateurs retenus par le groupe ?

Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable

C'est en effet l'une des tâches à réaliser dans le cadre de la feuille de route que de proposer un certain nombre de cibles. Elles existent parfois, au titre d'engagements que la France a déjà pris, par exemple en matière d'aide publique au développement ou d'accessibilité à l'eau. Dans certains cas, elles n'existent pas encore. Les stratégies nationales sont généralement assorties d'indicateurs et la France s'inscrit dans cette logique. J'ai l'habitude d'évoquer les INDC (*Intended nationally determined contributions*), c'est-à-dire les contributions volontaires, à l'image de la méthode retenue dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Notre feuille de route nationale devra ainsi proposer, dans la mesure du possible, des objectifs à atteindre à l'horizon 2030. En matière environnementale, c'est relativement facile puisque de tels objectifs sont déjà définis à divers titres. Ce l'est sans doute moins sur certains sujets tels que les infrastructures, encore que, là aussi, des objectifs soient fixés par la France, par exemple en termes d'accessibilité à internet.

Jean-Luc AIGOIN, vice-président de l'association Les Éco-Maires

Les « agendas 21 » constituaient un formidable outil pour les collectivités, en permettant de les mobiliser et de montrer dans quelle mesure leurs politiques publiques progressaient. Y aura-t-il un outil de cette nature ou une démarche similaire, au niveau des collectivités, afin de mettre en œuvre les ODD ?

Laurence MONNOYER-SMITH

Nous y travaillons actuellement avec les maires et avec différents acteurs au sein des collectivités territoriales en vue de développer des outils qui permettent de se saisir des outils de l'Agenda 2030 de façon à conduire des projets de territoire. Nous avons commencé à déployer cette démarche en Normandie. Un des objectifs de la feuille de route est de proposer une sorte de « boîte à outils » aux collectivités. Il ne s'agit pas d'inventer des dispositifs complémentaires car il existe déjà de nombreuses choses, mais de préciser par exemple la façon dont l'Agenda 2030 peut être utilisé pour mettre en place un PCAET (Plan climat air énergie territorial) ou un Sradet (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Nous utilisons l'Agenda 2030 comme un facteur de cohérence de l'ensemble des politiques publiques, y compris au plan territorial, en fournissant des outils facilitant l'élaboration des plans et schémas existants. L'agenda 21 pouvait être décliné à de nombreux niveaux. Notre proposition s'inscrit dans une logique différente : il s'agit de travailler sur ces interrelations et de mobiliser les différentes cibles afin de réaliser ces plans et schémas déjà prévus par les textes réglementaires.

Jean-Louis BODIN, CESD Statisticiens pour le développement

Jean-René Brunetière a souligné que les travaux du groupe de travail avaient été facilités par le fait que la France disposait d'un système statistique fiable et de qualité honorable. Un certain nombre de personnes présentes ici ont l'occasion de travailler avec les pays en développement. Les indicateurs des ODD, dans le domaine du développement, peuvent constituer une remarquable opportunité, à la condition que cela permette le développement du système statistique. Si l'on veut travailler sur des indicateurs dans un pays où le système statistique est déficient, ce peut être très dangereux, d'autant plus que des consultants internationaux élaboreront alors eux-mêmes les indicateurs. Cela peut démobiliser les bonnes volontés qui vont se manifester pour construire des systèmes statistiques nationaux.

Jean-René BRUNETIÈRE

Pour avoir travaillé dans de nombreux pays, je souscris à vos observations. Certains pays peuvent devenir vulnérables aux idéologies externes, promues par exemple par la Banque mondiale. Dans des pays du Maghreb ou en Amérique latine, je retrouvais les principes et le corpus idéologique de la Banque mondiale à travers les indicateurs, ce qui fait parfois de ces démarches une mascarade, dès lors qu'il suffit de souscrire à cette vision pour obtenir des crédits importants apportés par ces institutions.

Jérôme VIGNON

Derrière nous se trouvent le drapeau de la France et celui de l'Europe. Sur un certain nombre d'objectifs du développement durable, la France s'associe à des partenaires européens ou est engagée à leurs côtés. Il semble que la démarche présentée soit strictement française. Est-il possible de proposer un front communautaire, au moins pour certains objectifs ?

Jean-René BRUNETIÈRE

Je n'ai pas évoqué la démarche européenne afin de ne pas allonger le propos, mais l'Union européenne a conduit la même démarche, avec un peu d'avance sur la nôtre. Eurostat a publié un jeu de 100 indicateurs. Nous nous en sommes inspirés, notamment pour les indicateurs liés aux politiques européennes.

Laurence MONNOYER-SMITH

La démarche d'appropriation de l'Agenda 2030, au niveau européen, est quelque peu complexe. Eurostat a réalisé son travail remarquablement et très rapidement. La situation est un peu plus compliquée du point de vue politique. La Commission européenne a chargé le vice-président, Monsieur Timmermans, d'élaborer un *reflexive paper*, qui sera le premier du genre, afin de décrire le positionnement de l'Union européenne vis-à-vis de l'Agenda 2030.

La démarche a un peu traîné, mais ce document devrait être publié avant les prochaines élections européennes. Un certain nombre d'États européens se mobilisent afin qu'un engagement soit pris par l'Union européenne avant les élections européennes, faisant de cet agenda sinon une feuille de route assez précise pour l'atteinte de chacun des ODD, du moins un positionnement global au regard des principes de l'Agenda 2030.

L'Union européenne a constitué une plateforme de parties prenantes, sous l'égide du Cese (Conseil économique, social et environnemental) européen. Une soixantaine de parties prenantes y contribuent, et appellent les États ainsi que l'Union européenne à s'engager plus fortement. C'est un vrai sujet de discussion entre les États. Un certain nombre d'États poussent en ce sens, notamment l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Belgique et certains pays nordiques. D'autres pays se montrent plus frileux, mais, d'une façon générale, c'est surtout la Commission européenne qui freine la démarche. Il s'agit d'une réticence un peu technocratique, dans la mesure où de nombreuses cibles sont déjà atteintes en Europe, compte tenu du niveau défini sur des indicateurs relatifs par exemple à la pauvreté ou à l'accès aux soins. D'autres cibles sont loin d'être atteintes, par exemple en matière de qualité de l'eau.

David MARGUERIT

Si j'ai bien compris, vous avez indiqué qu'une limite était fixée à 100 indicateurs, alors qu'il existe 169 cibles. Je suis donc surpris par ce chiffre, sauf à admettre d'emblée que certaines cibles seront laissées de côté.

Jean-René BRUNETIÈRE

Le chiffre de 100 est un chiffre rond, ce qui constitue sans doute une partie de l'explication. Il s'agit d'un chiffre arbitraire, mais il me paraît nécessaire, dans ce type d'exercice, d'adopter une jauge, laquelle permet de définir le niveau d'importance des indicateurs. Si cette limite avait été fixée au seuil de 500, nous aurions retenu 500 indicateurs. Nous aurions alors eu des indicateurs plus détaillés, mais moins susceptibles d'être retenus et popularisés dans le grand public. Moins les indicateurs sont nombreux, plus on peut concentrer le propos. Plus ils sont nombreux, plus on peut entrer dans le détail. Ce point a fait l'objet de discussions au départ, mais le groupe a fini par se rallier à cette position assez naturellement.

Laurence MONNOYER-SMITH

Nous devons tout de même renseigner auprès de l'ONU le plus grand nombre possible d'indicateurs parmi les 232 indicateurs adoptés par les Nations unies. Ces 100 indicateurs constituent le panier à partir duquel nous allons pouvoir élaborer un tableau de bord. Celui-ci sera nécessairement incomplet, mais nous pourrons rechercher des informations complémentaires dans le rapportage effectué par l'ensemble des SSM (Services statistiques ministériels) participant aux travaux onusiens. Il n'y aura pas de point aveugle au regard des cibles atteintes. Le tableau de bord permet simplement de disposer d'une vue globale des efforts mis en œuvre par le pays pour l'atteinte des ODD. Le mieux est l'ennemi du bien et la capacité à fournir des séries longues pour de très nombreux indicateurs peut aussi s'avérer un rêve inatteignable en termes budgétaires. Il nous a semblé pertinent de nous focaliser sur cette centaine d'indicateurs. On retrouve cette jauge à peu près dans tous les pays.

Les indicateurs « Sas », c'est-à-dire les dix indicateurs de richesse complémentaires au PIB, qui font l'objet d'un rapport issu d'une proposition de projet de loi de 2015, sont intégrés dans les indicateurs ODD. Nous pourrons donc continuer de suivre les séries, de sorte que le Premier ministre et le gouvernement publient leur rapport des indicateurs complémentaires. La semaine dernière a eu lieu une réunion à l'Élysée afin de préciser la façon dont cette cohérence pouvait être affichée, puisque la loi Sas a été adoptée peu avant l'adoption des ODD. Nous ne souhaitons pas multiplier les indicateurs divergents, mais faire en sorte que la base des indicateurs auxquels nous nous référons pour le suivi des politiques publiques soit tirée des 232 indicateurs ou, de préférence, des 100 indicateurs du tableau de bord, afin de pouvoir communiquer plus facilement sur le suivi des politiques publiques françaises. Ce rapport sur les indicateurs complémentaires devrait paraître en fin d'année. Sans doute allons-nous également modifier le texte de référence de la loi Sas afin de mieux mettre en évidence la cohérence qui existe entre ce texte et les objectifs actuels.

Jan-Robert SUESSER, Ligue des droits de l'homme

J'ai participé à ces groupes de travail, ce dont je remercie le Cnis. Un des critères qui a été pris en compte est que nous sommes dans un pays riche où le suivi doit se concentrer sur l'effectivité de l'accès aux droits pour tous ceux et celles qui résident sur le territoire.

Je n'ai pas été gêné que la démarche ne retienne pas tous les indicateurs possibles, d'autant que certains sont déjà atteints à 100 %, comme cela a été souligné. Le suivi des ODD doit se traduire dans le débat public autour des résultats des politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement ou des politiques prônées par d'autres acteurs.

Certains indicateurs sont très proches d'annonces faites par le gouvernement. D'autres sont proches de dispositifs lancés dans le cadre de politiques européennes. Chaque fois, il est bien de mesurer les différenciations dans l'accès aux droits in fine. Il me semble important que tout le monde raisonne ainsi pour un pays comme la France.

La question des indicateurs européens suivi par Eurostat a été évoquée. Le mandat de l'Union européenne fait que la partie sociale est largement de la responsabilité des États, l'Union européenne intervenant plutôt en terme de « benchmarking » des pays. Cela peut pour partie expliquer que les indicateurs européens seraient moins tournés vers la mesure de l'accès effectif aux droits que nos propositions nationales.

Laura BRIMONT, Institut du développement durable et des relations internationales

Madame la commissaire générale au développement durable a évoqué l'articulation à venir entre les ODD et les indicateurs prévus dans la loi Sas, ce qui me paraît une très bonne chose. Est-il prévu d'institutionnaliser la publication d'un rapport ODD, un peu comme le prévoyait la loi Sas à propos de l'examen du budget au Parlement ?

Laurence MONNOYER-SMITH

C'est ce que nous avons évoqué la semaine dernière à l'Élysée, ce qui reviendrait à transformer le rapport « Sas » en rapport relatif aux ODD, en proposant sans doute des focus sur tel ou tel aspect complémentaire. Cette année, nous faisons par exemple un focus sur les inégalités, en cohérence avec l'engagement du Président de la République sur cette question. Nous pouvons examiner, parmi les indicateurs des ODD, ceux qui, une année particulière, nous permettent de faire un focus sur un sujet.

Cette évolution suppose un changement du texte de la loi Sas. Un véhicule législatif nous en offre l'opportunité, la LOPDSI (Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale). Ce texte a été souhaité par le Président de la République et les travaux préparatoires de cette loi devraient s'achever au printemps prochain. Nous devrions pouvoir y insérer un article modifiant le contenu de la loi Sas.

INTER-RELATIONS ENTRE ODD ET ILLUSTRATION AVEC L'ODD 15 – VIE TERRESTRE

Florence BORDÈRE, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Les ODD apportent un nouveau souffle à la dimension globale et partenariale du développement durable. Les rosaces que je vais vous présenter constituent un outil illustrant bien ces deux dimensions. Ces 17 objectifs sont interdépendants, étroitement liés et il peut exister des tensions entre eux, rendant nécessaires des arbitrages, ce qui nous invite à regarder les choses de plus près.

La demande du CGDD portait d'abord sur les cinq ODD ayant fait l'objet d'un zoom dans le rapport de la France présenté à l'ONU lors du forum politique de haut niveau en juillet dernier. Il s'agit des ODD 6 (gestion durable de l'eau pour tous), 7 (énergies propres et d'un coût abordable), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables) et 15 (vie terrestre).

Nous avons croisé chacun de ces cinq ODD avec l'ensemble des 16 autres ODD.

L'objectif est d'aider à constituer un projet d'ensemble tenant compte de cette globalité, en incluant ces différentes interactions : on peut créer un projet global de développement durable en partant par exemple d'un objectif de qualité de l'alimentation sur le territoire, sujet dont peuvent découler des dimensions relatives à l'agriculture (ODD2), à la santé (ODD3), à la qualité de l'eau (ODD6), l'urbanisme durable (ODD11) etc.

Les ODD ne définissent pas une trajectoire : chacun reste responsable de la définition de sa trajectoire. Ces rosaces constituent des maillons, des courroies de transmission au regard d'un objectif, vis-à-vis de l'ensemble des 16 autres. Cet outil doit favoriser le dialogue, le décloisonnement et aider à sortir des approches « en silos » en parlant des objectifs des autres, qu'il s'agit de croiser avec ses propres objectifs.

Ce travail, qui prend la forme de rosaces, est accessible sur le site web de l'Agenda 2030 (<https://agenda-2030.fr/ressources/les-rosaces-des-odd-161>) Il s'agit également de donner à voir l'action de la France à l'international, et les rosaces figurent dans le rapport Point d'étape de la France dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 présenté à l'ONU en juillet dernier (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Point%20d%27%C3%A9tape%20HLPF%202018.pdf).

Le travail que nous avons réalisé est sans doute beaucoup moins robuste que celui que vous avez produit sur les indicateurs avec de multiples parties prenantes. Nous avons œuvré avec les directions générales qui pilotent les ODD considérés (c'est-à-dire les ministères) et avec une petite équipe pluridisciplinaire, au Cerema, que j'ai eu le plaisir de coordonner, comprenant des ingénieurs, des urbanistes et des spécialistes de l'environnement. Il existe donc un certain nombre de limites à ce qui sera présenté ici. Nous avons privilégié un sens de croisement, à savoir ce qui, dans l'ensemble des 16 autres ODD, peut contribuer à mettre en œuvre l'ODD placé au centre (et non l'inverse). Nous avons élaboré cinq rosaces, ce qui veut dire que nous avons travaillé sur 80 croisements, sur plus de 200 possibles (17 ODD x 16 croisements).

Nous avons abouti à :

1/ des rosaces « papier », téléchargeables au format « pdf » avec, pour chaque interaction, une phrase de croisement, indiquant en quoi la mise en œuvre de l'ODD 11, par exemple, peut contribuer à la mise en œuvre de l'ODD 15. Ces phrases de croisement peuvent paraître frustrantes, car nous ne pouvions tout faire figurer dans la rosace. C'est pourquoi nous avons ajouté des mots-clés complémentaires qui précisent des sujets d'interaction, comme, pour ce croisement ODD11 / ODD15, nature en ville, densité, trame verte et bleue, fragmentation des espaces, etc.

2/ un deuxième niveau d'information est proposé à travers :

- une bulle « diagnostic », qui fournit des éléments de repère, parfois chiffrés,
- et une bulle « politiques », indiquant des politiques publiques et actions menées en France, avec parfois des méthodes ou outils de référence.

3/ enfin un troisième niveau d'information est fourni par des liens internet permettant d'approfondir par la consultation de documents ou de pages internet sur l'un ou l'autre des aspects abordés.

Par exemple, en ce qui concerne l'ODD 15 (vie terrestre), le détail de l'ODD figure au centre. L'on peut, en cliquant sur un pétale (chaque pétale représentant un des 16 autres ODD), accéder à la phrase illustrant le croisement entre les deux ODD. Ainsi, cliquer sur l'ODD 11 fait apparaître la phrase correspondante : limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation.

Un ensemble de mots clés apparaissent également (nature en ville, densité, trame verte et bleue, fragmentation des espaces, etc.).

La bulle « diagnostic » fournit quelques chiffres clés, notamment sur l'artificialisation des sols en France, en se basant, entre autres références, sur un rapport sur l'environnement du Sdes (Service de la donnée et des études statistiques).

La bulle « politiques et références » fournit un ensemble de données de référence en matière de politique et d'action, avec des liens internet sur des lois, textes ou autres schémas réglementaires, par exemple à propos de la mise en œuvre de la doctrine « éviter-réduire-compenser » de l'évaluation environnementale des plans et programmes.

J'ai présenté ces travaux à quelques territoires, intéressés par la conduite de réflexions en vue de l'Agenda 2030. Ils ont tout de suite été preneurs de ces rosaces, non seulement pour utiliser les contenus de ces interactions, mais également pour utiliser comme outil de travail les rosaces vierges, afin de préciser eux-mêmes les interactions entre ODD dans leur territoire. En effet, ce travail de rosaces permet d'impliquer de nouveaux élus en plus de ceux déjà sensibilisés à la question, et d'impliquer des entreprises de leur territoire soucieuses de développer leur démarche RSE (Responsabilité sociale des entreprises). Des projets communs peuvent ainsi voir le jour entre plusieurs acteurs à l'intersection de deux ODD. Plus largement, ces rosaces facilitent l'inscription de la démarche dans le contexte français, en identifiant notamment les croisements qui s'incarnent dans un territoire et en permettant de mieux utiliser les politiques nationales existantes.

Au-delà des cinq rosaces déjà élaborées, il sera possible d'en créer de nouvelles, comme l'ont demandé certains territoires souhaitant par exemple travailler sur leur politique de mobilité et croiser cette dimension avec les 16 autres ODD, ou conduire une politique pertinente en direction des personnes âgées. Les rosaces constituent ainsi le support d'un exercice de dialogue qui peut être poursuivi afin d'aller plus loin dans la transition. L'OMS (Organisation mondiale de la santé) a réalisé une rosace à partir de l'ODD 3 (santé et bien-être). Le Géres (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités), association internationale travaillant sur les questions énergétiques et climatiques, a réalisé une rosace sur l'ODD 13. Il faut souhaiter le développement de ce type d'initiative, car la réussite d'une politique publique se joue aussi dans les partenariats et dans les interactions avec les autres politiques publiques et autres acteurs les concernant.

Échanges avec la salle

De la salle

La rosace de l'ODD 3 figure-t-elle aussi sur le site ?

Florence BORDÈRE

Je n'en suis pas certaine. Je suppose qu'elle figure sur le site de l'OMS.

Ghislaine HIERSO, association 4D

Je me demande de quelle façon pourrons nous progresser vers la réalisation de rosaces en tenant compte des différents objectifs. Comment pourrons nous alimenter les travaux qui précéderont l'élaboration des rosaces, que nous soyons des acteurs associatifs ou des entreprises. Je suis les ODD depuis un certain temps, de même que le travail du Cnis. Il me semble important de mettre en lumière ces rosaces, qui sont plus parlantes et plus pédagogiques. Cela rend les choses plus explicites pour le citoyen.

Françoise CORÉ, ATD Quart Monde

Quelle place est-elle réservée aux indicateurs dans cette approche ?

Florence BORDÈRE

Un petit encart accompagne chaque croisement, apportant des chiffres clés dans la bulle « diagnostic », lorsque nous avons trouvé de telles données. Nous avons conduit notre travail bien en amont du forum politique de haut niveau de l'ONU du mois de juillet, afin qu'il puisse y être présenté. Les indicateurs du Cnis n'étaient pas encore disponibles à ce moment-là. Nous avons réalisé un travail assez rapide. J'entends l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il soit évolutif et partagé avec le plus grand nombre possible d'acteurs.

Jean-René BRUNETIÈRE

Pour chaque objectif, nous fournissons aussi dans le rapport du Cnis une liste d'indicateurs correspondant à d'autres objectifs contribuant à l'objectif considéré. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, par exemple, des indicateurs de lutte contre les inégalités sont jugés utiles. Chaque fois que nous avons pu établir ces croisements, nous les avons signalés.

Nicole BALMARY, Villes de France

Je pense que je suis inscrite à cette séance au titre de l'agence régionale de l'environnement de Normandie, dans le cadre d'une communauté sur les ODD. Les 17 ODD et leurs sous-objectifs permettent eux-mêmes, me semble-t-il, de rendre les choses concrètes. Je me sers des ODD pour démontrer qu'en passant une idée au filtre des ODD on peut la transformer en réel projet. Par exemple : « je veux faire une place de village permettant des rencontres inter générationnelles » devient un vrai projet avec le questionnement suivant : « ODD1, comment puis-je avoir une action sur la pauvreté en construisant une place ? » exemple : en y installant un panneau d'offres d'emplois, un accès Wifi gratuit, etc. Même questionnement pour chaque ODD.

Exemple, ODD2 : en décorant avec des végétaux consommables, etc., ODD3 : en mettant un agrès de fitness..., ODD6 : en installant une fontaine d'eau potable, etc.

En cherchant bien, il est possible de trouver une réponse pour chacun d'entre eux.

Ils permettent donc d'induire des idées nécessaires à l'écriture d'un projet complet, sans rien oublier.

Ghislaine HIERSO, association 4D

J'ai omis de signaler que l'association 4D travaillait aussi sur un projet européen afin d'aborder au plan européen la question des objectifs du développement durable et de montrer concrètement ce qu'ils représentaient en termes de modes de vie. Nous alimentons la plateforme qui a été mise à la disposition des acteurs. Il existe de nombreux outils et nous devons comprendre la façon dont ils sont appréhendés au niveau territorial et au niveau national. Il faut souligner qu'il existe une cohérence avec l'important projet européen « construire une Europe durable pour tous », car cela ne me semblait pas très clair en entendant l'exposé de Laurence Monnoyer-Smith.

Valéry MORARD, CGDD, Sdes (Service statistique du ministère de la transition écologique et solidaire)

Vous avez indiqué que ces rosaces confortaient l'idée de développement durable et renforçaient ce concept, qui tend parfois à être marginalisé, du moins dans les discours. En voyant les rosaces, on a l'impression qu'il y aura autant de rosaces que de projets de territoire. Or nous avons parfois besoin, en matière de développement durable, d'une vision très synthétique. C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé de travailler sur un indice composite, à l'image de l'indice de bien-être. Vous semble-t-il possible de concilier la multiplication des regards portés sur ces enjeux (à travers les rosaces) et la nécessité de retenir un nombre limité d'indicateurs ?

Florence BORDÈRE

Cette globalité embrasse en effet de nombreuses dimensions, voire l'ensemble de celles qui sont à considérer. Je me trouvais il y a quelques jours dans une commune de l'agglomération lyonnaise qui conduit déjà une centaine d'actions en matière de développement durable et qui souhaite les réunir sous la matrice des ODD. Les parties prenantes du territoire, autour de cette commune, conduisent déjà près de 500 actions. Les ODD permettent d'identifier des dimensions non traitées, lorsque tel est le cas. Ils permettent aussi de bâtir une architecture reliant l'ensemble des actions.

Ce travail technique d'analyse, de définition d'indicateurs et de dialogue entre les parties prenantes est nécessaire. Du point de vue des collectivités, il me paraît également important, pour rester mobilisateur, de tisser un fil et de raconter une histoire, en définissant des priorités. D'aucuns objecteront qu'il faut tout faire, ce qui va à l'encontre de la définition de priorités. C'est peut-être vrai. Néanmoins, pour emmener tous les acteurs dans la durée, il faut que ces 500 actions aient un sens politique. Sur ce territoire particulier, le développement durable va se raconter d'une certaine manière, il est nécessaire d'élaborer ce récit qui va articuler les différentes dimensions. Chaque territoire aura son récit.

Jean-Luc AIGOIN, Les Éco-Maires

Je souscris tout à fait à ce point de vue. C'est effectivement une histoire locale, en relation avec les territoires qui le jouxtent. C'est la raison pour laquelle il faut élaguer un peu et se recentrer sur son propre territoire. Cela me paraît essentiel.

Patrice DURAN

La question des priorités me paraît également importante, car il s'agit d'une étape indispensable lorsqu'on utilise des deniers publics. Cela rejoint la définition même du politique. En explorant les objectifs, nous voyons bien que tout n'est pas possible et qu'il existe des contradictions internes. Toute personne ayant travaillé sur les enjeux d'environnement dans les territoires en a conscience. Il serait donc particulièrement intéressant de montrer ce qui est gérable, parmi les interactions identifiées, d'autant plus que nous sommes confrontés à des territoires de différentes natures marqués par des temporalités distinctes. Cette dimension politique de définition des priorités me paraît incontournable.

ILLUSTRATION DE L'ÉLABORATION DU TABLEAU DE BORD POUR L'ODD 1 – ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ – Table ronde

Participant à la table ronde :

Valérie ALBOUY, Insee ;

Patrick AUBERT, DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), Ministère des solidarités et de la santé ;

François BOULOT, Secours Catholique ;

Françoise CORÉ, ATD Quart Monde ;

Jérôme VIGNON, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes).

La table ronde est animée par Bérengère MESQUI, France Stratégie.

Bérengère MESQUI

J'ai eu la chance de présider le sous-groupe de travail consacré aux questions sociales, à la santé et à l'éducation. Trois de nos cinq invités (Françoise Coré, François Boulot et Valérie Albouy) ont participé aux travaux du sous-groupe. Deux autres de nos invités nous apporteront un regard plus extérieur, Monsieur Vignon (président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) et Patrick Aubert, de la DREES.

Pour l'ODD 1 (éradication de la pauvreté), nous avons retenu, dans le cadre du rapport, cinq indicateurs :

- le taux de pauvreté monétaire à 50 % et à 60 % ;
- le taux de pauvreté en conditions de vie ;
- l'intensité de la pauvreté monétaire ;
- le taux d'effort net en logement ;
- le nombre de situations de surendettement soumises aux commissions.

À ces indicateurs s'ajoutent plusieurs indicateurs que nous retrouvons dans les autres objectifs, par exemple dans l'ODD 2 (sécurité alimentaire et agriculture durable), l'ODD 3 ou l'ODD 10, portant sur les inégalités. Nous avons précisé que d'autres indicateurs, dans le cadre des autres objectifs, parce qu'ils étaient déclinés par revenu, permettraient de fournir une vision de la situation de la pauvreté en France.

Cette liste de cinq indicateurs et ceux déclinés par revenu dans les autres objectifs, vous semble-t-elle fournir une bonne vision des enjeux qui existent en France en matière de pauvreté ? Si ce n'est pas le cas, que nous manque-t-il, quels seraient les enjeux essentiels qui ne seraient pas identifiés à ce stade ?

Jérôme VIGNON

Je voudrais d'abord vous féliciter pour cet énorme travail. Vous avez donné de la chair à 17 objectifs à travers 98 indicateurs qui se tiennent. En tant qu'ancien statisticien, je ne peux qu'admirer ce travail.

À mes yeux, ces indicateurs sont un peu trop nombreux. Le terme d'éradication, employé en France par ATD Quart Monde, et que j'entends souvent aussi au sein du conseil national de la lutte contre l'exclusion, est généralement lié à la grande pauvreté ou à la misère. Il s'agit d'un terme très fort. N'est-ce pas, dès lors, un peu brouiller les cartes que d'avoir retenu un indicateur de taux de pauvreté monétaire à 60 % ? Il est utile, mais ne décrit pas la misère ni la grande pauvreté. Il n'est pas question d'éradiquer la pauvreté au seuil de 60 %. Est-ce pertinent d'avoir retenu un indicateur de pauvreté non monétaire, alors qu'il est composite et que l'on interprète mal son évolution ? Il baisse sans que nous sachions expliquer pourquoi. Je suis en désaccord avec M. Brunetière, qui faisait remarquer que la grande pauvreté échappait à nos radars. Le seuil de 50 % décrit une population qui est accueillie par les associations travaillant auprès des personnes ne pouvant s'en sortir seules. Nous savons que 80 % des personnes accueillies par le Secours Catholique, sur un échantillon de 1,4 million de personnes, sont en dessous du seuil de 50 %.

La médiane, au seuil de 50 %, c'est-à-dire 705 euros, n'est pas éloignée du seuil de 40 %. Depuis plusieurs années, le nombre de personnes ayant ce niveau de ressources (705 euros) ou un niveau inférieur ne diminue pas, ce qui traduit une réelle difficulté pour l'éradication de la très grande pauvreté.

Les travaux de l'Onpes ont également mis en évidence une rupture, au niveau des deux premiers déciles de revenu, en matière d'accès au logement. Sous ces deux premiers déciles de revenu, le taux d'effort, pour le logement, est sensiblement élevé et augmente davantage que pour la moyenne de la population. Le taux d'effort consacré au logement retenu ici n'est pas décliné pour une population pauvre. Il faudrait qu'il le soit. Si on ne le fait pas, on passe sous silence une réelle difficulté française.

Les 17 objectifs ne sont pas équivalents, de mon point de vue, même s'ils sont tous respectables. Nous n'avons pas le même niveau de difficulté pour tous ces objectifs. Or l'éradication de la grande pauvreté constitue une difficulté française. J'attends donc que certains de ces indicateurs soient érigés en objectifs à l'horizon 2030, en particulier pour la grande pauvreté.

Pour le reste, les indicateurs croisés me semblent très utiles, particulièrement ceux qui mettent en lumière la précarité énergétique. Nous faisons des progrès en la matière, mais cela ne va pas de soi. Il faut donc tourner le projecteur vers les objectifs qui sont conflictuels.

Bérengère MESQUI

Partagez-vous le constat selon lequel la grande pauvreté n'échappe pas au système statistique ?

Françoise CORÉ

Le tout premier des sept objectifs de développement durable est l'éradication de la grande pauvreté. Celle-ci est effectivement absente du tableau de bord défini pour la France, comprenant 98 indicateurs.

Plus généralement, ces indicateurs, tels qu'ils nous sont présentés, produisent une sorte d'illusion statistique : ils ne nous disent pas qu'ils ne couvrent pas l'intégralité de la population française. Dans Insee Première sur les niveaux de vie 2016, pour la première fois, la population prise en compte est indiquée. Elle représente 62,7 millions de personnes, ce qui est très inférieur à la population française de fin 2016. Environ 2 millions de personnes vivant dans les territoires d'outre-mer ne sont pas représentées, ainsi que 2 millions de personnes vivant en métropole. Parmi ces personnes non prises en compte figurent notamment les personnes hébergées en Ehpad, les personnes détenues, les personnes vivant en bidonville et celles vivant dans la rue, c'est-à-dire, pour une part significative, des personnes exclues et vivant dans une situation de grande pauvreté.

François BOULOT

Le Secours Catholique avait proposé, en matière de grande pauvreté, de retenir un indicateur de pauvreté monétaire à 40 %. Il n'a pas été retenu au motif que son calcul était entouré de trop grandes incertitudes. Il nous a été indiqué que des travaux seraient poursuivis afin d'affiner ce mode de calcul. Il faut en tout cas trouver un indicateur mesurant le nombre de personnes en situation de grande pauvreté. Il en est de même pour les sans-abri.

Le Secours Catholique a effectivement une connaissance de ces populations. 1,5 million de personnes viennent chaque année dans les accueils du Secours Catholique, parmi lesquelles un million de personnes vivant dans une situation de grande pauvreté, c'est-à-dire sous le seuil de 40 %. Si l'on estime cette population à 2,3 ou 2,4 millions de personnes, au total, en France, on peut considérer que près de la moitié de cette population se rend dans les accueils du Secours Catholique. Ces personnes sont donc visibles et nous avons des moyens de les connaître. Le Secours Catholique publie d'ailleurs chaque année un rapport statistique (dont la prochaine édition paraîtra le 8 novembre) qui s'efforce, à partir des fiches d'accueil élaborées par notre association, de rendre visible cette population, en préservant bien sûr l'anonymat de chacun.

Bérengère MESQUI

Valérie, une grande partie des indicateurs sont produits dans votre département. Vous en avez donc une bonne connaissance. Les indicateurs de revenu vous semblent-ils refléter les enjeux les plus prégnants en matière de pauvreté en France ? Comment réagissez-vous aux remarques de l'Onpes concernant le taux de pauvreté non monétaire, et à celles des représentants des associations concernant l'invisibilité statistique de certaines populations ?

Valérie ALBOUY

Objectivement, la mesure est tournée vers la mesure de la pauvreté. Je ne défends pas ces indicateurs parce qu'ils sont produits par l'Insee. Le taux de pauvreté à 40 % est également produit par l'Insee et je ne le défendrai pas. Ce sont des indicateurs que nous connaissons bien. Il est important d'être certain de la robustesse des indicateurs choisis, de savoir expliquer leurs variations et de connaître la réalité des situations que recouvre un indicateur. Il me semble que ces conditions sont réunies pour les indicateurs retenus ici, en tout cas ceux produits par l'Insee. C'est le cas notamment pour l'indicateur de pauvreté en conditions de vie, qui répond à une demande forte. Nous savons qu'il s'agit d'un indicateur subjectif de difficultés matérielles objectives. Il peut, dès lors, évoluer de façon contre-intuitive dans des situations de crise. À l'inverse, l'indicateur de pauvreté monétaire constitue une mesure objective d'une situation relative (au niveau de richesse du pays).

Plusieurs taux sont proposés, dont celui à 60 %. Nous examinons chaque année les évolutions et parvenons à expliquer les variations. C'est également le cas à 50 %. Au seuil de 40 %, je suis un peu plus réservée. Nous produisons cet indicateur, mais nous n'avons pas fini le travail collectif consistant à examiner les situations de ces personnes pauvres au seuil de 40 %. Quelles sont les personnes vivant sous ce seuil et quelles sont leurs situations ? Nous avons là un travail collectif à réaliser qui n'incombe pas seulement à l'Insee. L'indicateur mesure-t-il bien ce que nous souhaitons mesurer ? Parvenons-nous à comprendre ses variations d'une année sur l'autre ? Nous n'avons pas cette connaissance fine et il faut un corpus d'études permettant d'éprouver davantage cet indicateur.

Un autre indicateur, pour mesurer la pauvreté en conditions de vie, est l'indicateur européen de privations matérielles sévères. J'aurai les mêmes réserves à son égard : il faut étudier davantage les situations des personnes repérées comme pauvres à travers cet indicateur, afin de déterminer si celui-ci est pertinent ou non.

Effectivement, la mesure de la pauvreté est effectuée à partir de ce que nous appelons les « ménages ordinaires », c'est-à-dire les personnes vivant dans des logements. Nous le précisons de très longue date dans nos enquêtes. De ce fait, les personnes vivant en Ehpad, les personnes détenues et les personnes vivant dans la rue ne sont pas prises en compte. Peut-être avons-nous quelque peu tardé à comprendre la nécessité de chiffrer cette population non prise en compte dans les études de pauvreté parmi les ménages ordinaires. Nous l'avons fait cette année et nous allons continuer de le faire, en nous efforçant de quantifier la population qui ne relève pas des « ménages ordinaires ».

Patrick AUBERT

Notre société a faim d'indicateurs. Elle en demande beaucoup et les ODD sont puissants, car ils forment quelques chiffres visibles et faciles à suivre. On ne peut toutefois aboutir à de tels chiffres que si l'on dispose de données suffisamment robustes, dont on sache décrire les évolutions, comme l'a rappelé Valérie. De ce fait, nous sommes dépendants de conventions, de définitions et de restrictions de champs, car on ne peut disposer de données robustes, faciles à suivre en série temporelle tout en couvrant dans la durée l'intégralité de la population, y compris des catégories plus difficiles à atteindre du point de vue statistique. Là se trouve, à mes yeux, la limite de ce jeu d'indicateurs concernant la grande pauvreté. Cela a pour conséquence que nous aurons toujours besoin d'informations et de sources complémentaires, qui ne seront peut-être pas assorties du même niveau de précision ou de robustesse, mais sont toutefois nécessaires. Les indicateurs des ODD ne pourront donc jamais suffire à faire le tour de la question, et nécessiteront des travaux, études et analyses plus détaillées en complément.

À la DREES, nous conduisons par exemple une enquête réalisée auprès des établissements et services accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale, ce qui fournit un suivi au moins socio-démographique des personnes accueillies et de leurs principales caractères (âge, sexe, revenus, etc.). Cette source ne permet pas de calculer tous les indicateurs de l'Insee, mais fournit un complément d'information sur cette partie du champ non couverte par les indicateurs de l'Insee.

Bérengère MESQUI

Revenons un instant sur des questions méthodologiques. Jean-René Brunetière a rappelé les contraintes que nous nous sommes donné pour guider ce travail de sélection d'indicateurs. Si nous devons refaire l'exercice, referions-nous tout de la même façon ? Cette méthode vous a-t-elle permis d'aboutir aux bons indicateurs ? Quel suivi serait nécessaire et comment ce rapport doit-il, selon vous, être utilisé pour que l'ensemble de ce travail porte ses fruits ?

Françoise CORÉ

Un point me paraît très contestable : avoir décidé d'emblée que dans la liste des 100 indicateurs ne figureraient que des indicateurs chiffrables à partir des données disponibles actuellement. Je vois là une contradiction totale avec le concept de développement durable, qui vise une transformation du modèle de développement de notre société. Qui plus est, ce modèle doit s'appliquer de façon universelle, c'est-à-dire aux pays du nord comme à ceux du sud. Je trouve donc indispensable de faire apparaître dans le tableau de bord les cases vides correspondant aux 50 recommandations formulées par le groupe de travail. Le résultat des travaux de celui-ci ne se matérialise pas seulement par les 98 indicateurs : il faut aussi prendre en considération les 50 recommandations, sans parler des très nombreuses propositions d'indicateurs qui ont été écartées.

François BOULOT

Je m'associe à cette analyse. Le rapport indique aussi qu'un certain nombre d'indicateurs seront désagrégés. Je trouve important qu'ils le soient en fonction des revenus des personnes, afin de mettre en lumière les inégalités, de sorte que nous puissions nous atteler à leur diminution.

Par ailleurs, il a été annoncé au départ qu'aucun indicateur de moyen ne serait retenu. Il me semble que certains ont finalement été retenus, même si ce ne sont pas ceux que nous avons proposés.

Jérôme VIGNON

Peu de choses manquent dans cet immense travail, sauf peut-être ce que viennent de souligner Françoise Coré et Monsieur Boulot. Cependant, nous sommes ici au Cnis, c'est-à-dire à l'interface de la société civile et du système statistique, et je me sens tenu de préciser que je ressens une demande sociale, de deux ordres. D'une part, l'accent n'est pas suffisamment mis sur la grande pauvreté. Voyez par exemple ce que dit l'observatoire des inégalités, à juste titre. L'usage de ces 98 indicateurs va-t-il suffisamment mettre en relief ceux d'entre eux qui, même s'ils ne sont pas complets, parlent de la grande pauvreté ?

D'autre part, nous entendons que les objectifs de développement durable (par exemple les économies d'énergie et les outils pour y parvenir, mais aussi les investissements urbains, la politique de transport, la densification de la ville) ne vont pas nécessairement concourir à la diminution des inégalités ni à la prise en compte des situations particulières des familles et des personnes les plus pauvres. Nos indicateurs territoriaux font apparaître une accentuation des disparités territoriales, y compris au niveau urbain. En attestent les travaux de ce qui était l'observatoire des zones urbaines sensibles.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale pourra relayer les indicateurs de la famille n°1. Il faut néanmoins qu'il existe des lieux formant une chambre d'écho permettant de prendre connaissance de l'évolution des indicateurs afin que puisse avoir lieu ce débat que Monsieur Brunetière appelait de ses vœux. Pour le moment, de tels lieux n'existent pas. Je souhaite qu'ils soient créés, peut-être à l'échelle des territoires, afin que soient débattus les indicateurs particulièrement prégnants, représentant des conflits possibles.

Françoise CORÉ

Un chantier a été ouvert. Nous devons continuer d'y travailler ensemble, de façon permanente. Une révision des listes d'indicateurs onusiens est prévue tous les cinq ans. La première liste a été adoptée en 2015. Des révisions sont prévues en 2020 et 2025. Le groupe de travail recommande aussi une révision périodique de la liste des indicateurs qu'il a proposée. Il est très important de savoir qui effectuera ce travail et comment seront effectuées ces révisions.

Dans le cas d'Eurostat, la première liste de 100 indicateurs a déjà été revue une fois. Or le nombre maximum de 100 indicateurs implique de retirer un indicateur pour l'ajout de tout nouvel indicateur. Eurostat a fait le choix de retirer le taux d'effort en logement des ménages. Nous en avons fait un indicateur essentiel, en soulignant notamment qu'il s'agissait d'un indicateur retenu au plan européen. Il est donc très important que ce travail de révision soit aussi effectué de façon « multi-partenariale ».

Valérie ALBOUY

J'entends la demande qui a été exprimée en ce qui concerne les « cases vides », pour la très grande pauvreté. Je vois également la difficulté à y répondre.

Bernard SUJOBERT, CGT

Je représente la CGT dans certaines commissions sociales du Cnis et j'ai été un peu surpris par certains développements. J'ai reconnu, parmi les intervenants, des personnes qui participent aussi à la commission « démographie et questions sociales ».

Vous avez indiqué, Madame Albouy, que vous alliez privilégier les indicateurs présentant une certaine robustesse. Or, des enquêtes sont réalisées périodiquement auprès des personnes sans domicile fixe, que nous connaissons mal. Je vous avais posé en commission au printemps dernier une question sur la reconduction souhaitable d'une prochaine enquête SDF et vous nous aviez répondu que le financement de cette enquête n'était pas du tout assuré. Un effort spécifique est donc à produire afin que cette population ne relevant pas des ménages ordinaires ne soit pas ignorée par les travaux statistiques.

Pour raisonner par analogie, il fut un temps, dans les années 2000 où, lorsqu'il était question des inégalités, l'Insee nous répondait que si les rapports inter-déciles étaient bien mis en lumière, les inégalités situées dans les marges étaient moins bien connues. D'autres travaux avaient montré que les inégalités commençaient alors à exploser dans le décile supérieur des revenus, tandis que l'indicateur « robuste » de l'Insee ne montrait rien de tel.

Depuis lors et grâce aux réflexions d'un remarquable groupe de travail du Cnis, les travaux de l'Insee et ceux d'autres organismes se sont développés. Les publications de l'Insee explorent désormais les centiles, voire le millile supérieur de la distribution des revenus, par exemple. Nous voyons mieux quelles sont les tendances d'évolution, car nous nous sommes chaussés de lunettes plus fines. Le moment est opportun, pour le Cnis, de s'interroger dans la perspective de son moyen terme. Il faut aussi entendre les demandes relatives à des domaines peu ou mal couverts, évoqués par la personne représentant ATD Quart-Monde, qui était déjà intervenue dans ce sens en commission démographie. Nous avons en effet débattu, au printemps, au sein de la commission « démographie et questions sociales », de la question du logement, pour laquelle les besoins sont importants, mais les moyens pour y répondre aléatoires ou trop incertains au regard des besoins exprimés.

Valérie ALBOUY

Nous entendons ces demandes.

Bérengère MESQUI

Il me semble qu'un élément de réponse résidait aussi dans la distinction que faisait Patrick Aubert entre les indicateurs et les études.

Valérie ALBOUY

J'ai souligné, pour ma part, que l'inclusion d'un indicateur dans un tableau de bord supposait que celui-ci fut suffisamment éprouvé, à travers des études reposant sur des données microéconomiques, pour que l'on soit sûr de ce qu'il mesure. C'est le cas pour le taux de pauvreté à 60 % et à 50 %. Cela ne me semble pas tout à fait le cas pour l'indicateur de pauvreté monétaire à 40 %.

J'entends aussi les améliorations que vous reconnaissez. Il est vrai qu'il y a quelques années, nous ne pouvions étudier le niveau le plus haut de la distribution de revenus. Nous avons été un peu aiguillés par des travaux universitaires sur ce sujet. Nous nous sommes améliorés du point de vue de la méthode. Nous publions des données de ce type car nous avons trouvé le moyen statistique d'être plus robustes dans nos mesures.

Christine CHOIGNOT, Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux)

Sans me dissocier de ce qui vient d'être évoqué, qui me semble être important, je voudrais me situer, au nom de l'Uniopss, sur un autre terrain : comment faire en sorte que ce remarquable travail soit réellement inscrit à l'agenda du débat public ?

Il me paraît évident que pour de nombreuses personnes, dans le grand public, il n'y a pas de lien entre la pauvreté et le développement durable. Nous sommes encore dans ce type de généralité. Comment s'assurer que ce rapport soit débattu à partir d'une conception large du développement durable ? Comment sortir de ces représentations extrêmement limitées, qui pourraient conduire certaines personnes regardant ces sujets d'assez loin à considérer qu'il n'y a là rien de prioritaire ?

Jean-Luc AIGOIN

Nous sommes tous ici des pèlerins. J'arrive de Mayotte, où j'ai dispensé des formations auprès des enseignants et des élus sur le développement durable et les ODD. Chacun d'entre nous doit porter cette parole et aller à la rencontre des associations, des élus, des publics scolaires, etc.

Bérengère MESQUI

C'est une vraie question, qui dépasse sans doute le cadre du rapport sur les indicateurs. Il est dommage que Laurence Monnoyer-Smith ait dû nous quitter, car c'est sans doute à son niveau que se pose le plus cette question de la mobilisation de tous, en tenant compte d'enjeux croisés, au carrefour de l'écologie et de préoccupations sociétales.

Jérôme VIGNON

Je partage tout à fait le sens des deux dernières interventions. Il existe avec cette liste d'indicateurs une boîte à outils déjà considérable (même si, en matière de connaissance de la grande pauvreté et de la misère, on peut souhaiter de futurs développements statistiques) et la priorité consiste à utiliser cette matière, peut-être après l'avoir raffinée, afin qu'elle serve à un débat plus large au sein de nos associations et de nos villes.

Françoise CORÉ

Lorsque le groupe de travail a conduit ses réflexions, le gouvernement n'avait pas encore décidé de la politique qu'il conduirait, ni en ce qui concerne le développement durable ni en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. Nous avons aujourd'hui une vision plus claire de ce que sont les intentions du gouvernement sur ces questions. Pour chacun des ODD, le principe éthique de l'Agenda 2030 visant à ne laisser personne de côté a d'ores et déjà été admis par tous. En outre, lorsque le Président de la République a présenté le plan de lutte contre la pauvreté, il a bien parlé d'éradication de la grande pauvreté. Les communicants ont un travail à réaliser sur ces deux documents de politique. Néanmoins, cette stratégie dépend effectivement de la mobilisation de tous et c'est aussi par un effort de chacun, dans une logique de proximité, que nous pourrons convaincre quant à la pertinence de cette stratégie et des enjeux identifiés.

CONCLUSION

Patrice DURAN

Je remercie tous ceux qui ont participé à cette belle aventure. Un travail considérable a été réalisé, sur un chantier qui n'était pas facile à mener, même si nous avons la chance d'être dans un pays dans lequel, comme cela a été rappelé et souligné à plusieurs reprises, on sait ce que sont les statistiques et les données, leur qualité comme leur fiabilité. D'autres pays ne le savent pas qui ne disposent pas toujours d'un service statistique digne de ce nom.

En conclusion, je voudrais revenir sur un certain nombre de points évoqués afin de préciser l'avenir et la part du Cnis dans ce dernier.

Au cours du débat ont été évoqués un certain nombre de points vers lesquels le Cnis ne peut pas aller tout simplement parce que cela ne relève ni de ses compétences ni de ses fonctions : la définition de stratégies de politiques publiques incombe à l'administration et aux pouvoirs publics, à différents niveaux, et non au Cnis. Le CGEDD peut de son côté participer à la définition de la stratégie du développement durable et à son suivi, c'est dans ses attributions. Toutefois, il convient aussi de souligner que le champ d'action du CGEDD n'est pas illimité, tant les questions environnementales sont transversales à l'appareil d'État et multi-niveaux à la fois étatiques, infra-étatiques et supra-étatiques. Le traitement des enjeux environnementaux n'est pas simple, qui ne peut être la propriété d'un seul acteur ni enfermé dans une seule approche, tout comme ce fut d'ailleurs le cas historiquement pour l'aménagement du territoire. Le jour où l'on a demandé aux fonctionnaires de l'Équipement en subdivisions de construire des routes fiables en termes de sécurité routière, susceptibles de contribuer au développement économique tout en assurant la protection de l'environnement et la qualité des paysages, ils se sont vite aperçus que non seulement leurs qualifications ne couvraient pas toutes ces questions, mais aussi qu'ils ne pouvaient assumer seuls la gestion de tels enjeux. Il en va de même aujourd'hui avec les ODD. Nous entrons dans un problème crucial que met bien en lumière la démarche de définition des ODD : la coordination devient un élément décisif de la définition et la mise en œuvre d'une politique publique de développement durable. S'il est relativement aisé d'identifier les interdépendances, les gérer s'avère plus délicat, et ce ne peut être l'affaire du Cnis. De fait et compte tenu de la nature des objectifs de développement durable et des indicateurs dont la déclinaison n'exclut pas des contradictions ni des temporalités distinctes, des priorités devront être définies. Cette responsabilité incombe au pouvoir politique et aux administrations concernées, non au Cnis.

Pour autant, il est bien évident que les ODD intéressent le Cnis au plus haut point, ce dont la réalisation du rapport effectué par un groupe de travail mis en place en son sein et présenté aujourd'hui témoigne clairement. Tout d'abord, il suffit tout simplement de constater que les indicateurs font appel à la statistique et à des données dont la méthodologie de production n'est pas étrangère aux savoir-faire existants au sein de la statistique publique. En outre, un certain nombre de recommandations font partie de ce qui se met en place au titre de la réflexion de moyen terme du Cnis (voire même sont intégrées dans des avis élaborés au titre du moyen terme). À titre d'illustration, au sein de la commission « Démographie et questions sociales », un avis a été exprimé sur les inégalités sociales, intégrant la mesure de la pauvreté et une attention particulière au suivi de l'illettrisme chez les adultes, ce qui rejoint un certain nombre de points développés dans le cadre des indicateurs des ODD. De même, au sein de la commission « Services publics et services aux publics », un avis sur le non-recours aux aides comme concourant à la mesure des inégalités sociales renvoie très directement aux questions abordées dans le cadre des ODD. Quant à la commission « Environnement et développement durable », elle est concernée au premier chef par l'ensemble de la démarche, bien au-delà de l'avis qu'elle doit exprimer sur la question de la qualité des sols.

D'une façon générale, certaines recommandations du rapport du groupe de travail épousent parfaitement les finalités même du Cnis et les principes présidant aux thèmes des avis généraux qui guideront les travaux du Cnis au cours des cinq prochaines années. Il en va ainsi de deux thèmes transversaux abordés dans le cadre des ODD :

- l'amélioration de la lisibilité des statistiques (évoquée à plusieurs reprises), objectif auquel le Cnis est très attaché, comme l'ensemble du SSP ;
- la production d'indicateurs territoriaux, qui rejoint également les préoccupations du Cnis.

La recommandation n°10 des recommandations générales du groupe de travail évoque d'ailleurs la possibilité de réitérer, au plan régional, le travail effectué par le groupe de travail au plan national. On ne peut plus raisonner de façon générale aujourd'hui sans prendre en compte la spécificité des contextes locaux : nous sommes toujours renvoyés à la nécessité de disposer de données territorialisées, faute de quoi le propos, sur de tels enjeux, n'aurait guère de sens.

Pour toutes ces raisons, le Cnis restera concerné de façon importante par la réflexion sur les indicateurs (en tant qu'outil méthodologique) des ODD et par la question des données, sans omettre la lisibilité du dispositif. Ces préoccupations sont incluses dans l'actuelle réflexion sur le moyen terme et le seront de nouveau dans quatre ou cinq ans à propos du moyen terme suivant. Préparer l'avenir suppose qu'il existe un minimum d'intelligibilité du champ social. La France n'est pas la plus mal outillée en la matière, mais les écarts sont considérables d'un pays à l'autre, alors même que le développement durable a vocation à orienter l'action publique dans l'ensemble des pays. Le Cnis a à l'évidence un rôle à jouer du point de vue de la qualité des données, mais aussi pour favoriser la discussion ouverte avec les « parties prenantes » appelées à intervenir dans le débat. C'est la raison pour laquelle, au-delà des priorités à définir et de ce qui relève des ministères, nous devons faire naître une réflexion à laquelle le Cnis peut contribuer sur l'action collective comme sur notre capacité à « jouer collectif ». Cette capacité s'inscrit aussi dans des données. C'est la

raison pour laquelle nous allons intégrer ce rapport dans nos raisonnements au plan statistique et sous l'angle notamment de la contribution que nous pouvons avoir à la qualité des données, afin que celles-ci soient effectivement utilisées – ce qui suppose d'inclure aussi dans notre réflexion les mécanismes interprétatifs qui peuvent accompagner leur réception, car les données n'ont de sens qu'à partir de là.

Nous effectuerons ce travail du mieux que nous pourrons. Ce sera une belle mission que de contribuer à la qualité du raisonnement, sur des enjeux aussi transversaux, aussi complexes en concourant ainsi à la sensibilisation la plus large de notre société sur ces questions essentielles pour notre avenir. Comme le disait Albert Camus, l'homme n'est pas entièrement coupable de l'histoire car il ne l'a pas faite dans son ensemble, mais il n'en est pas non plus totalement innocent car il la continue.

Merci à tous.

La séance est levée à 17 heures 25.

La présentation du Cerema, les vidéos de la réunion ainsi que ce compte-rendu sont accessibles en ligne sur le [site du Cnis](#).

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ADAM	Lorraine	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
AFSA	Cédric	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)– Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
AIGOIN	Jean-Luc	Association Les Éco Maires
ALBOUY	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé-Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BALMARY	Nicole	Villes de France
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BIZE	Sandrine	Confédération générale alimentation de détail
BODIN	Jean-Louis	CESD-Statisticiens pour le Développement
BORDÈRE	Florence	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
BOULOT	François	Secours Catholique
BOULTE	Patrick	Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
BRIMONT	Laura	Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)
BRUNETIERE	Jean-René	Chaire Économie du climat
BUGNON	Pauline	Ministère de la Justice
CHOGNOT	Christine	Union nationale inter fédérale des œuvres et des organismes privés

		sanitaires et sociaux (Uniopss)
CLING	Jean-Pierre	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)– Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
CORÉ	Françoise	ATD Quart Monde
CORMIER	Sandrine	Pôle Emploi
CRAN	Mélisa	Partenariat français pour l'eau
DARRIAU	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)– Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
DE BLOCK	François	Ministère de l'Économie et des finances-Direction générale du trésor (DGT)
DE SAINT GERAND	Dominique	ATD Quart Monde
DELHAYE	Christine	Comité 21
DELILLE	Pascale	Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP)
DIDIER-PEROT	Sylvie	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Service de la don- née et des études statistiques (SDES)
DRION	Inès	France Stratégie
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUCLAY	Edwige	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Conseil général environnement et développement durable
DURAN	Patrice	École normale supérieure
DUTERTRE	Thomas	
EGHBAL- TÉHÉRANI	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)- Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
EL HIAMR	Isabelle	KIRAO

FOURRÉ	Marie	École Normale Supérieure de Cachan
FRANCOZ	Dominique	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)– Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GRAFFION	Morgane	Global Compact France
GRISELLE	Patrick	Comité du label de la statistique publique
GUEDJ	Hélène	Ministère de l'Intérieur-Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
GUILLAUME	Valérie	Ministère des Outre-Mer-Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
GUIOCHON	Édith	Coalition eau
HADDAK	Mohamed Mouloud	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
HESSE	Anne Sophie	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
HIERSO	Ghislaine	Association 4D
JAVELAUD	Élisabeth	Le pacte civique
JOLIVET	Patrick	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
KALDI	Matthias	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
KHANSARI	Farbod	APF France handicap
KLEIBER	Florence	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-Centre-Val de Loire
LARROQUE	Dolorès	MATERIALITY-Reporting

LAVERGNE	Henri	Insee Rhône-Alpes
LE BELLEGUIC	Virginie	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Normandie
LEOMANT	Isabelle	Union nationale inter fédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
LIOGIER	Valérie	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation-Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
LORE	Eric	INATER
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MARCHAND	Olivier	Particulier
MARGUERIT	David	
MATHIEU	Marielle	
MAUCHAMP	Luc	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)-Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
MESQUI	Bérengère	France Stratégie
METZ-LARUE	Sylvie	Ministère de l'Économie et des finances-Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
MONNOYER-SMITH	Laurence	Ministère de la Transition écologique et solidaire
MORARD	Valéry	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
NICOLAS	Yveline	Adéquations

PAGNON	Félicien	Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)
PANIER	Isabelle	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
PAYEUR	Clément	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
PERILLAUD	Simon	Banque de France (BdF)
PLATEAU	Claire	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)– Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
PRIVAT	Anne-Gisèle	Ministère des Solidarités et de la santé-Direction de la sécurité sociale (DSS)
PROKOVAS	Nicolas	Pôle Emploi
PUJOL	Jean-Luc	Ministère de l'Intérieur
RAMBOURG	Hélène	Pôle Emploi
REVERSAT	Hélène	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
ROCHEPEAU	Alain	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation-Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)
RONDEAU	Brigitte	Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)
SAINSOT	Robin	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
SAINT-MARC	Jacques	Accord d'État Chine et France développement durable
SALMERON	Pierre	France Nature Environnement (FNE)
SALVINI	Marc	Ministère de la Justice
SAUVOUREL	Jean-Sébastien	Villes de France

SELZ	Marianne Marion	Centre national de la recherche scientifique-Centre Maurice Halbwachs
SIMONE	Charles	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)
SUESSER	Jan Robert	Ligue des droits de l'homme
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
SURCIN	Nathalie	Ministère des Outre-Mer-Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
TAGNANI	Stéphane	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)- Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
VAKILI	Ali	MindTracker
VALLA	Hugo	Fédération bancaire française
VALLERAY	Joëlle	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Délégation au développement durable
VEY	Frédéric	Ministère de la Transition écologique et solidaire-Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
VIGNON	Jérôme	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes)
VUGDALIC	Suvani	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee)- Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
WAREMBOURG	Aurélien	Ministère de l'Économie et des finances-Direction du budget

DOCUMENTS PREPARATOIRES
